

Note d'information CORONAVIRUS à destination des patients majeurs ou mineurs

L'hôpital des 15-20 alerte sur la nécessité de poursuivre les soins.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'hôpital a maintenu son activité d'urgences ophtalmologiques et de certains soins pour les patients dont la prise en charge ne peut être interrompue.

Il existe cependant un risque de contamination lors du transport entre votre domicile et notre établissement quel que soit votre moyen de déplacement, mais également lors d'une consultation ou d'une hospitalisation.

Nous souhaitons vous informer que **des mesures de protection des patients et des professionnels ont été mises en place au sein du CHNO des Quinze-Vingts, en complément des gestes barrières (se laver très régulièrement les mains ; porter un masque lorsque vous quittez votre domicile ; utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ; saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades) :**

- dès l'accueil, une solution hydro-alcoolique est à votre disposition dès l'entrée dans le bâtiment clinique ;
- l'ensemble des professionnels, patients et visiteurs de l'hôpital porte obligatoirement un masque dans l'enceinte de l'établissement afin de minimiser le risque de transmission du virus par voie aérienne ;
- une zone dédiée aux patients « potentiellement à risque » a été créée afin qu'un examen médical puisse être réalisé, un examen biologique ou un scanner prescrit, et un diagnostic posé ;
- les rendez-vous de consultations ont été espacés afin de limiter le temps de présence dans la salle d'attente et donc de réduire au maximum le temps de contact entre les patients ;
- les salles d'attente ont été aménagées afin de respecter la distanciation sociale ;
- en dehors des urgences, toutes les consultations présentielles au CHNO des Quinze-Vingts sont organisées avec des plages horaires dédiées aux patients ;
- au cours de l'examen ophtalmologique, compte tenu de l'extrême proximité, médecins et patients portent un masque chirurgical. Une plaque de protection a été mise en place sur tous les appareils d'examen (lampe à fente), évitant ainsi toute projection, un étalement du programme opératoire permet de renforcer la procédure de désinfection du bloc entre deux patients ;
- des mesures d'hygiène et d'asepsie sont renforcées dans toutes les chambres, couloirs, salles d'attente, zones de circulation, box d'examen...

- pour les patients mineurs, un des parents pourra l'accompagner lors des différentes étapes du séjour, en consultation, sur le trajet jusqu'au bloc opératoire et lors de l'hospitalisation.
- pour les patients majeurs, l'accompagnant devra rester à l'extérieur du bâtiment clinique, sauf pour les personnes vulnérables (troubles cognitifs, mal entendant, mal voyants et patient ne parlant pas le français, handicapés moteurs...). Le patient sera accompagné par un personnel soignant.
- Dans le cadre d'une hospitalisation ou si votre intervention doit se dérouler sous AG (anesthésie générale) ou en cas de DCR (dacryocystorhinostomie), un dépistage RT-PCR vous sera demandé obligatoirement si vous êtes âgés de plus de 65 ans et/ou si vous présenté une pathologie associée (cancers évolutifs sous traitement, immunodéprimé, infection VIH, greffe d'organes, pathologies sanguines, diabète, obésité, complications micros ou macros vasculaires, être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère...)
Le test RT-PCR devra être réalisé dans les 48 à 72h avant votre hospitalisation.

Nous vous demandons de **respecter ces mesures barrières dès votre entrée à l'hôpital.**

Nous sommes attentifs aux risques de transmission du virus dans l'hôpital qui nous semblent actuellement très faibles et à ceux liés à la non prise en charge de pathologies ophtalmologiques qui pourraient évoluer défavorablement en l'absence de soins.

Votre situation particulière (âge, état de santé) peut amener à reconsidérer la date optimale pour ces soins. Merci dans ce cas de nous en informer.

Votre praticien a considéré que votre consultation était nécessaire, c'est pourquoi votre rendez-vous a été maintenu.

Pour tout symptôme laissant craindre une contamination au COVID-19, nous vous invitons à contacter votre médecin traitant.

PJ : auto-questionnaire COVID-19 en vue de votre consultation d'anesthésie préalable à votre hospitalisation programmée. Ce questionnaire ne vous sera pas nécessairement demandé dans le cadre d'une consultation ophtalmologique simple.

AUTO-QUESTIONNAIRE COVID 19

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Date de remplissage de l'auto-questionnaire :

Avez-vous actuellement ou avez-vous eu dans les jours précédents un ou plusieurs des symptômes suivants de façon inhabituelle ?

Symptômes majeurs

- Fièvre (température mesurée >38°C) Oui Non
- Toux sèche Oui Non
- Difficulté à respirer ou fréquence respiratoire élevée (>20/min) Oui Non
- Anosmie (perte de l'odorat) Oui Non
- Agueusie (perte du goût) Oui Non

Symptômes mineurs inhabituels

- Maux de gorge Oui Non
- Rhinorrhée (« nez qui coule ») Oui Non
- Douleur thoracique Oui Non
- Myalgies (« mal dans les muscles », courbatures) Oui Non
- Altération de l'état général ou fatigue importante Oui Non
- Confusion (« pensées qui se mélangent », désorientation) Oui Non
- Céphalées (« maux de tête ») Oui Non
- Diarrhées Oui Non
- Nausées et/ou vomissements Oui Non
- Éruption cutanée ou engelures/crevasses aux doigts ou à la main Oui Non

Avez-vous été en contact étroit (en face à face, à moins d'1 mètre et/ou pendant plus de 15 minutes, sans masque ni pour vous ni pour le contact) **avec une personne atteinte de COVID de façon prouvée au cours des 7 derniers jours ?** Oui Non

Si vous répondez à l'une des situations suivantes : être âgé de 65 ans ou plus, et /ou cancers évolutifs sous traitement, immunodéprimé, infection VIH, greffe d'organes, pathologies sanguines, diabète, obésité, complications micros ou macros vasculaires, être dialysé ou présenter une insuffisance rénale chronique sévère...

Si oui à l'une des questions précédentes et pour toute hospitalisation ou si votre intervention doit se dérouler sous AG (anesthésie générale) ou lors d'une chirurgie des voies lacrymales, **un dépistage RT-PCR de moins de 72h est obligatoire**. Celui-ci est à réaliser auprès du laboratoire de ville, près de chez vous.